

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

SAUMUR :
30 fr.
16
9
Poste :
35 fr.
18
10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 SEPTEMBRE 1884.

BULLETIN

L'espoir de voir la Chine entrer dans la voie des négociations ne s'est pas réalisé. Et il semble vraiment que la presse anglaise, si empressée à se plaindre des dommages causés par la guerre à son commerce, ait résolu d'encourager le gouvernement chinois à la résistance. Chaque jour elle publie d'interminables articles destinés à démontrer notre impuissance et à signaler nos embarras.

Bien plus, une Revue britannique, fort érudite dans les questions de droit international, fait valoir les avantages que la Chine doit retirer de la Déclaration de Paris de 1856.

Par ce traité, la France s'est interdit le droit d'autoriser les particuliers à armer en course pour enlever les navires de commerce de son adversaire, et de faire saisir même par ses navires de guerre les marchandises ennemies sur n'importe quel vaisseau de n'importe quelle nationalité. Or la Chine n'ayant pas signé le traité, n'a pas contracté d'obligations analogues. De telle sorte que, d'après la Revue anglaise, nous serions, au point de vue de la protection de notre commerce maritime, à peu près désarmés devant la Chine, tandis que celle-ci serait défendue par un traité fait en dehors d'elle et qu'elle ne reconnaît point. De là à engager le Céleste-Empire à confier ses marchandises à des navires anglais et à armer des corsaires, il n'y a qu'un pas.

Quoi qu'il en soit, le système des « négociations à coups de canon, préconisé par M. Jules Ferry devant la Chambre, menace de produire des résultats déplorables. L'inaction de notre flotte, depuis le bombardement de Fou-Tcheou, semble trahir les hésitations de nos gouvernants. M. Jules Ferry avait compté sur le succès d'un plan d'intimidation; or il est évident qu'une série de

démonstrations énergiques et promptes pouvait seule assurer la réalisation de ce plan.

Pourquoi donc ces atermoiements? Sont-ils le résultat de cette politique faite de violences et de faiblesses propres à M. le président du conseil, ou bien de difficultés qu'il n'avait point prévues? Nous en sommes réduits aux conjectures. Le pays inquiet attend chaque jour quelque communication; le *Journal officiel* et les journaux officiels gardent le silence.

Cependant des bruits graves circulent. On annonce que la Chine a officiellement déclaré la guerre. On la montre décidée à laisser bombarder ses côtes sans demander la paix. On prévoit que nous serons obligés d'aller jusqu'à Pékin pour réduire notre ennemie.

Des feuilles républicaines, qui ne sont pas intransigeantes, proclament que M. Jules Ferry a jeté la France dans un guépier d'où elle se tirera très-difficilement, au prix d'énormes sacrifices et avec de bien petits avantages, si avantages il doit y avoir. Elles font observer qu'au Tonkin nos troupes sont bloquées dans le Delta du fleuve Rouge et qu'elles ont dû laisser Lang-Son au pouvoir des troupes chinoises.

Tout cela est peu rassurant. Mais qu'importe! Le pays doit se contenter de savoir que le cousin Bavier-Chauffou fait là-bas les petites affaires de la maison Ferry. Or, on se le demande, les petites affaires de la maison Ferry ne sont-elles pas celles de la France? Et les députés ministériels, goûtant les douceurs du repos des vacances, sont-ils en droit d'exiger autre chose que le succès des petites affaires de la maison qui est au coin du quai.... d'Orsay?

Une entreprise industrielle qui n'a pas du tout réussi, c'est celle du chemin de fer du Haut-Sénégal. Nous avons maintes fois signalé les honnêtes opérations de cette flibuste républicaine si généreusement commanditée aux frais du Trésor, opérations dénoncées d'ailleurs par des officiers supérieurs aussitôt mis en disgrâce. Aujourd'hui la faillite est déclarée. Le chemin de fer, qui

n'a jamais conduit que quelques individus à la fortune, est abandonné; les kilomètres déjà construits ne tarderont pas à disparaître; le personnel des travaux est licencié. C'est la déconfiture, c'est la reculade.

Mais qui nous rendra les millions enfouis dans les sables du Haut-Fleuve? Personne. Nous ne recouvrerons pas même ceux que les favorisés de la flibuste républicaine ont fourré dans leurs poches. Moyennant ce recouvrement, notre budget retirerait cependant le 60 0/0 au moins des fonds par lui fournis.

Chronique générale.

Les dépêches d'hier sont en contradiction avec celles d'avant-hier, en ce qui concerne notre flotte. On prétendait à Hong-Kong l'avoir vue passer faisant voile vers le sud; mais un télégramme de Fou-Tcheou, portant une date plus récente, informe le *Times* que l'amiral Courbet est toujours à Matsou, occupé à s'approvisionner de charbon.

Le même journal est avisé, par son correspondant de Shanghai, de l'inexactitude des nouvelles qui lui avaient été transmises au sujet de la déclaration de guerre notifiée par la Chine.

Le gouvernement de Pékin évite toujours de prendre une décision à cet égard. Mais ses intentions n'en resteraient pas moins belliqueuses, car on annonce de nouveau, — et cette fois d'une façon plus affirmative, — que six membres du Tsung-Li-Yamen ont été dégradés et révoqués pour s'être montrés partisans de la paix.

Ce qui tendrait à prouver que ces dispositions hostiles ne sont pas de pure invention, c'est que le barrage du fleuve Bleu aurait reçu un commencement d'exécution, et que les communications entre Shanghai et la mer se trouveraient incessamment interceptées.

Les nouvelles qui nous arrivent du Tonkin permettent de se faire une idée de la satisfaction éprouvée dans tout le corps expéditionnaire à la nouvelle du rappel du général Millot.

En ce qui concerne le général Brière de l'Isle, sa nomination a été portée à l'ordre du jour. Chacun, ayant pu l'apprécier, lui donne une confiance entière: seul, il paraît capable d'atténuer les fautes énormes commises par son prédécesseur.

Le *Journal officiel* a publié hier le décret suivant :

« Par décision présidentielle, en date du 8 septembre 1884, rendue sur le rapport du vice-amiral sénateur ministre de la marine et des colonies, M. Brière de l'Isle (Louis-Alexandre-Esprit-Gaston), général de brigade de l'infanterie de la marine, a été nommé commandant du corps expéditionnaire du Tonkin. »

On lit dans le *Temps* :

« Le gouvernement continuera à poursuivre, conformément à l'ordre du jour du 18 août, l'exécution du traité de Tien-Tsin, en procédant à des destructions intelligentes et en saisissant des gages efficaces sur le territoire chinois.

» La convocation des Chambres ne lui semble pas dès lors avoir d'objet, et l'éventualité n'en sera même pas examinée, croyons-nous, dans le conseil de samedi.

» Après le conseil de samedi, M. Jules Ferry repartira pour les Vosges, d'où il ne reviendra qu'à la fin du mois. »

Une note officieuse dit que M. Grévy ne viendra pas à Paris demain samedi. Elle se termine par cette affirmation :

« On dément de bonne source que la guerre ait été déclarée par la Chine. »

Le journal *Paris* commente ladite note en ces termes :

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

Continuant son récit, Paul entama une description enthousiaste de l'hôtel qui était une merveille...
— De mauvais goût et de luxe criard, interrompit M^{me} de Lavardens.
— Pas du tout, maman, pas du tout!... Rien de criard, rien de tapageur... Des meubles admirables, des arrangements pleins de grâce et d'originalité... Une serre incomparable inondée de lumière électrique. Et le buffet, installé dans la serre, sous une treille chargée de raisins... au mois d'avril... et on pouvait en cueillir à pleines mains! Les accessoires du cottillon avaient, paraît-il, coûté quarante mille francs. Des bijoux, des bonbonnières, des bibelots délicieux... avec prière de les transporter. Moi, je n'ai rien pris, mais bien des gens ne s'en faisaient pas faute... Puymartin, ce soir-là, m'a raconté l'histoire de M^{me} Scott... seulement ce n'était pas tout à fait l'histoire de

M. de Larnac... Roger m'a dit que M^{me} Scott avait été enlevée toute petite par des saltimbanques et que son père l'avait retrouvée faisant de la voltige dans un cirque ambulante, bondissant par-dessus des banderoles et traversant des cerceaux de papier...
— Une écuyère! s'écria M^{me} de Lavardens, j'ai- mais encore mieux la mendicante!
— Et pendant que Roger me racontait ce roman du *Petit Journal*, je voyais venir, du fond d'une galerie, l'écuyère du cirque feroce, dans un merveilleux fouillis de satin et de dentelles, et j'admiraï ces épaules, ces éblouissantes épaules, sur lesquelles ondulaït un collier de diamants gros comme des bouchons de carafe. On disait que le ministre des finances avait vendu secrètement à M^{me} Scott la moitié des diamants de la couronne et que c'était ainsi qu'il avait eu, le mois précédent, quinze millions d'excédent sur le budget. Ajoutez à cela, s'il vous plaît, qu'elle avait fort grand air, la petite saltimbanque, et qu'elle était tout à fait à son aise dans ces splendeurs.
Paul était si bien lancé que sa mère dut l'arrêter. Devant M. de Larnac fort dépité, il laissait trop nettement éclater sa satisfaction d'avoir pour voisine cette miraculeuse Américaine.
L'abbé Constantin se préparait à reprendre le chemin de Longueval; mais Paul, en le voyant sur le point de partir :

— Oh! non, non, monsieur l'abbé, vous n'allez pas faire une seconde fois à pied, par une telle chaleur, la route de Longueval. Permettez-moi de vous reconduire en voiture. Cela me fait beaucoup de peine de vous voir ainsi dans le chagrin. Je veux essayer de vous distraire. Oh! vous avez beau être un saint, je vous fais rire quelquefois avec mes folies.
Une demi-heure après, tous deux, le curé et Paul, roulaient côte à côte dans la direction du village. Paul parlait, parlait, parlait! Sa mère n'était plus là pour le calmer et pour le modérer. Sa joie était débordante.
— Non, voyez-vous, monsieur l'abbé, vous avez tort de prendre les choses au tragique... Tenez, regardez ma petite jument, comme elle trotte! comme elle lève les pattes! Vous ne la connaissez pas. Savez-vous ce que je l'ai payée? Quatre cents francs. Je l'ai déniché, il y a quinze jours, dans les brancards d'une charrette de maraîcher. Une fois que c'est bien dans son train, ça vous fait quatre lieues à l'heure, et on en a plein les mains, tout le temps. Regardez, regardez donc comme elle tire! comme elle tire!... Allons! têt! têt! têt!... Rien ne vous presse, n'est-ce pas, monsieur l'abbé? Voulez-vous rentrer par les bois? Ça vous fera du bien de prendre un peu l'air... Si vous saviez, monsieur l'abbé, comme j'ai de l'affection pour vous... et du respect! Je n'ai pas dit trop de

bêtises, tout à l'heure, devant vous? C'est ce que je serais si fâché!...
— Non, mon enfant, je n'ai rien entendu.
— Alors nous prenons le chemin des écoliers.
Après s'être jeté à gauche, sous bois, Paul revint à sa première phrase :
— Je vous disais donc, monsieur l'abbé, que vous aviez tort de prendre ainsi les choses tragiquement. Voulez-vous que je vous dise ce que je pense? C'est très-heureux ce qui vient d'arriver.
— Très-heureux?
— Oui, très-heureux... J'aime mieux les Scott à Longueval que les Gallard. Ne l'avez-vous pas entendu tout à l'heure, M. de Larnac, osant leur reprocher de dépenser follement leur argent? Il n'est jamais fou de dépenser son argent. Ce qui est fou, c'est de le garder. Vos pauvres, — car, j'en suis bien sûr, c'est surtout à vos pauvres que vous pensez, — eh bien! vos pauvres ont fait aujourd'hui une bonne journée. Voilà mon opinion. La religion?... oui, la religion... Ils n'iront pas à la messe!... cela vous fait du chagrin, c'est tout naturel, mais ils vous enverront de l'argent, beaucoup d'argent... et vous le prendrez, et vous aurez bien raison. Vous voyez bien que vous ne dites pas non. Ça va être une pluie d'or sur tout le pays... Un mouvement! un tapage! des voitures à quatre chevaux, des postillons poudrés, des rallye-papiers, des chasses à courre, des bals, des jeux d'artifice...

« Nous restons donc plus que jamais sur le terrain des représailles, défini par l'ordre du jour de confiance voté par l'immense majorité de la Chambre. »

Rappelons que cette immense majorité se composait de 473 voix.

Nous avons annoncé hier la naissance d'un prince dans la Maison de France. M. le Comte de Paris a un second fils.

M. le Comte de Paris, qui a accompli, le 24 août dernier, sa quarante-sixième année, n'avait qu'un fils: M. le duc d'Orléans, né le 6 février 1869, et quatre filles: M^{me} la princesse Amélie, née le 28 septembre 1865; M^{me} la princesse Hélène, née le 16 juin 1871; M^{me} la princesse Isabelle, née le 7 mai 1878; M^{me} la princesse Louise, née le 24 février 1882.

La naissance du second fils de M. le Comte de Paris, Ferdinand-François, est une joie pour la Maison de France. Autour de ce berceau, il y a des traditions séculaires de patriotisme, de courage, d'amour et de dévouement pour la France, il y a tout un cortège de vieilles et de jeunes gloires. Tous ceux qui ont gardé au cœur, avec le fidèle souvenir de ce que fut la monarchie nationale, la ferme croyance que c'est par elle seule que la France pourra retrouver sa prospérité et sa grandeur, s'associeront en ce jour aux joies de la Maison royale.

L'article du *National*, que nous avons cité avant-hier, est confirmé par la *République française*, qui écrit:

« On ne sait toujours rien des mouvements de la flotte française. Il se pourrait qu'au lieu d'aller occuper Formose, elle se préparât à frapper un grand coup ailleurs, au centre même de l'empire. »

On peut croire sans peine que ces pronostics ont produit partout une très-vive émotion. On se demande quel est, « au centre » même de l'empire chinois, le point où l'amiral Courbet irait frapper un grand coup. On assure, dit le *Français*, que ce serait Nankin.

MADAGASCAR. — Tamatave, 30 août (source anglaise). — La flotte française a bombardé Mahanoro le 22 de ce mois.

Le bruit court que les troupes françaises ont occupé temporairement cette place.

L'amiral Miot continue à envoyer des reconnaissances pour étudier la position des forces malgaches.

Les journaux intransigeants sont parfois bien instructifs à lire...

A preuve ce passage découpé dans une chronique sur l'ouverture de la chasse:

« La chasse n'est ouverte que depuis une semaine et l'on signale déjà de nombreux accidents. »

« Près de Mézières, un chasseur visant un gendarme à pied qui passait à portée de son arme, a atteint de deux coups de feu un

superbe sanglier; procès-verbal a été dressé contre le maladroit tireur. »

Charmant, n'est-ce pas!

LE CHOLÉRA

Le choléra, qui s'éteint en France, après avoir promené ses ravages plus ou moins anodins dans tout le bassin maritime de la Méditerranée, et même un peu dans la vallée de la Garonne, a pénétré en Italie et en Espagne; en Italie, surtout à la Spezia et à Naples, la mortalité, sans être aussi considérable que celle causée à Paris en 1832 par l'épidémie, ne laisse pas que de terrifier les populations impressionnables de ces contrées.

Toutes les mesures préservatrices et même vexatoires, quarantaines et autres, sont restées impuissantes.

On dirait un tas de boue dans lequel un pied puissant se serait brutalement posé; le plus gros du liquide infect retombe tout autour, et le reste va plus ou moins loin éclabousser les environs.

On dirait encore une de ces plantes dont le vent disperse les graines à des distances parfois incroyables et suivant le hasard de son souffle; une bonne partie de ces germes tombent à terre au pied de la plante même, mais d'autres s'éparpillent jusqu'à ce qu'un obstacle géographique les arrête.

Ainsi faisaient les pestes du moyen âge, favorisées par l'état paludéen d'une grande partie des territoires, où les germes infectieux trouvaient un aliment.

Aujourd'hui, tout, ou à peu près, est cultivé, desséché, assaini. Néanmoins, les médecins, qui se disputent sur cette matière, ne sont guère plus avancés que leurs devanciers, en ce qui concerne la nature et le traitement des épidémies. Aussi, la confiance qu'on s'était habituée à placer dans les découvertes de la science, se voyant déçue, l'affolement a été plus grand que l'on n'aurait été en droit de le supposer, étant donné l'esprit philosophique de notre époque, et, en somme, l'énergie relativement faible du fléau.

FRANCE. — Toulon, 11 septembre: 2 décès dans les 24 heures. — Marseille, 2 décès. — Perpignan, 5 décès dans les dernières 24 heures.

ITALIE. — Naples: Dans les dernières 24 heures, 947 cas et 357 décès.

L'ambassadeur d'Allemagne et le chargé d'affaires de France sont venus rendre leurs devoirs au roi.

La ville de Naples compte environ 420 mille habitants.

LES TROUBLES DE BRUXELLES.

M. le comte de Barrême, qui assistait dimanche au guet-apens des gueux contre la manifestation catholique, en a fait un récit mouvementé: sa conclusion est excellente, et nous tenons à la reproduire:

« Il est évident désormais que les ambitieux chassés du pouvoir veulent recourir à l'émeute, qui leur a si bien réussi en 1857 et en 1871. »

« Il est évident qu'on ne peut pas compter sur le pouvoir ou sur le bon vouloir de M. Bols pour maintenir l'ordre dans les rues de Bruxelles. Le gouvernement est averti, c'est à lui de prendre ses mesures; il le peut légalement et il le doit consciencieusement. Puisque les factieux veulent forcer la main au roi pour le faire sortir de son rôle constitutionnel, c'est à ses ministres, issus de la majorité légale du pays, à couvrir sa couronne, à la défendre, à la faire respecter, et cela par tous les moyens. Ils sont la légalité, ils sont le droit; qu'ils osent être la force, et ils trouveront dans l'accomplissement de ce devoir une popularité sérieuse et de bonne marque. »

« Si Bruxelles ne se plait que dans le trouble et se laisse intérioriser aux agitateurs, si les Bruxellois tolèrent que leur ville soit la capitale des factieux, rien que je sache, dans la constitution, ne s'oppose à ce qu'on transfère les Chambres dans une autre ville du royaume, Malines, par exemple. »

« Aujourd'hui, personne n'a fait entièrement son devoir. »

« Quant au bourgmestre, il est fâcheux qu'il ne puisse être révoqué que de l'avis de la députation permanente de Bruxelles, qui est libérale. »

« Mais ce magistrat, si, comme j'aime à le croire, il n'est pas le complice et le compère des coupe-jarrets dont les exploits ont affligé les honnêtes gens de tous les partis, doit se sentir atteint dans son honneur, blessé dans sa parole, qu'il avait solennellement données à nos amis qu'ils seraient respectés, parole qu'il n'a pu tenir! il n'a qu'un seul moyen de prouver qu'il n'est pas le Pélhion au petit pied de cette scène odieuse préparée de longue main: c'est de donner sa démission motivée. »

« J'aime à croire qu'il n'hésitera pas à le faire. »

« De toute façon, imprévoyance ou complicité, les catholiques et le gouvernement ont le droit de lui demander pourquoi il n'a pas pris des mesures suffisantes de protection, place de la Bourse, puisqu'il était prévu, dès le matin, que c'était sur ce point que la manifestation serait assaillie. Son devoir était d'en avertir le gouvernement, et au besoin de réclamer le concours de la force armée. »

« Que les hommes éminents qui exercent le pouvoir en Belgique lisent l'histoire de nos 24 et 16 mai; ils y verront qu'un gouvernement qui hésite et qui ne sait avoir ni un but inflexible, ni un programme vigoureux, finit toujours par faire banqueroute à ses amis et par tomber sous les coups et le mépris de ses adversaires. »

Le *Courrier de Bruxelles* publie la liste encore bien incomplète des catholiques marqués blessés dans le guet-apens libéral:

« On nous assure que M. de Lantspeere, représentant, ancien ministre de la justice, a été renversé et assez gravement maltraité. »

« M. le comte de Grunne et Orban, sénateurs, ont reçu également des coups assez graves. »

« M. le comte d'Oultremont, sénateur d'Ath, qui se trouvait avec la députation athoise, a reçu à la tête une blessure produite par un clou fixé au bout d'une canne. Pensé au bureau de l'Hôtel-de-Ville, M. d'Oultremont a pu ensuite rentrer chez lui. »

« M. le prince de Caraman-Chimay, représentant de Philippville et ancien gouverneur du Hainaut, a été fort malmené; il avait ses vêtements tout déchirés. »

« M. Cornesse fils, conseiller provincial de Stavelot, avait reçu le matin, en arrivant à la gare du Nord, un coup de poignard dans le cou; on l'a transporté dans un hôtel du voisinage. »

« M. Dujardin, peintre d'Anvers, professeur à l'Académie, a dû être accompagné jusqu'au dispensaire de l'Hôtel-de-Ville. »

« M. Eug. Meus, représentant; M. de Beucker, conseiller provincial à Anvers, et M. Bradford, député permanent à Arlon, ont reçu des blessures à la tête. »

« M. Léon de Gerlache a été blessé. »

« M. Descampe, conseiller provincial de Gembloux, a été grièvement blessé à la tête. »

Voici des extraits des dépositions faites par les victimes des libéraux:

« M. le comte de Villermont, blessé fortement à la tempe et sur la tête, sans armes, assailli par une dizaine de forcés, a demandé à un gendarme d'intervenir; le gendarme a répondu: « Je ne puis rien faire, monsieur! »

« Cependant les projectiles de toutes sortes pleuvaient des fenêtres de certaines maisons sur les tronçons coupés du cortège. »

« Plus tard, M. de Villermont a été de nouveau attaqué, un autre gendarme est intervenu. »

« M. de Villermont s'est rendu ensuite chez M. le bourgmestre, qui l'a renvoyé au commissariat de police, en déclarant que tout cela ne le regardait pas. »

M. Nothomb, ministre d'Etat, membre de la Chambre des représentants, a déposé en ces termes:

« La tête du cortège, comprenant les comités de l'Association conservatrice de Bruxelles, de la Fédération des cercles et associations catholiques, de la Fédération des cercles indépendants et de l'Union nationale pour le redressement des griefs, en plus M. le comte de Mérode, Henard, Renson, Stroobant, de Borchgrave, Merjay, Simons et Singeneyer, représentants de Bruxelles, le comte d'Ursel et d'autres personnes marchaient sans aucune force de police pour ouvrir la route devant le cortège. »

« Près de la Bourse, ces messieurs ont été assaillis sans aucune provocation par un groupe d'individus armés de cannes. Un coup atteint M. d'Ursel, qui s'est emparé de la canne, — un nerf de bœuf plombé, — et s'en est servi pour se défendre. M. Nothomb a dû repousser un autre assaillant. Il était alors environ trois heures. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 septembre.

Le marché des rentes a été assez animé: le 3 0/0 débute à 78.55, cote 78.50 et se relève en clôture à 79.77.12; l'amortissable ouvre à 79.83, descend à 79.80 pour finir à 80.05; le premier cours du 4 1/2 est faible à 108.15; on remonte progressivement à 108.40, dernier cours.

L'italien est moins agité: il s'échange entre 95.65 et 95.75. La Banque de France est plus faible à 5,060 fr.

Le Crédit Foncier est ferme à 1,398.75. Au comptant, les Obligations Foncières et Communales sont recherchées par l'épargne. Les Obligations à lots 1879 et 1880 jouissent d'une faveur spéciale. Le porteur de ces titres est certain d'une plus-value attendue que l'argent provenant des lots ou des remboursements se replace régulièrement à la suite de chaque tirage sur les mêmes titres.

La Banque de Paris se traite à 766.25. Le Crédit Industriel et Commercial à 680. La Société Générale est demandée à 465 fr. La Banque d'Escompte est ferme à 520 fr.

Cette Société va bientôt sortir du statu quo actuel. A la fin du mois, le traité d'absorption de la Banque Française et Italienne sera devenu définitif par l'accomplissement des dernières formalités. Les actionnaires de la Banque Française et Italienne ont presque tous profité de la faculté qui leur avait été réservée d'échanger une action libérée de 500 francs de la Banque d'Escompte de Paris contre deux actions libérées de 250 fr. seulement. Le capital social va donc être porté à 65 millions. La Société, ainsi affranchie de cette préoccupation, pourra mettre à jour les affaires qu'elle a préparées

Et là, dans ce bois, dans cette allée où nous sommes, je retrouverai peut-être Paris avant qu'il soit longtemps. J'y reverrai les deux amazones et les deux petits grooms dont je parlais tout à l'heure. Si vous saviez comme elles sont gentilles à cheval, les deux sœurs! Un matin, j'ai fait, derrière elles, tout le tour du bois de Boulogne, à Paris. Je les vois encore. Elles avaient des chapeaux gris à haute forme, de petits voiles noirs bien plaqués sur la figure et deux grandes amazones sans taille, avec une seule couture qui suivait la ligne du dos... et il faut que des femmes soient fièrement bien faites pour porter des amazones comme ça!... Parce que, voyez-vous, monsieur l'abbé, avec les amazones sans taille, il n'y a pas de tricherie possible...

Le curé, depuis quelques instants, ne donnait plus aucune attention aux discours de Paul. La voiture était engagée dans une allée assez longue et parfaitement droite. Au bout de cette allée, le curé voyait venir un cavalier au galop.

— Regardez donc, dit le curé à Paul, regardez donc. Vous avez de meilleurs yeux que moi. Est-ce que ce n'est pas Jean, là-bas?

— Mais oui, c'est Jean. Je reconnais sa jument grise.

Paul aimait les chevaux et, toujours, avant de regarder le cavalier, regardait le cheval. En effet, c'était Jean; et, apercevant de loin le curé et Paul,

il agita en l'air son képi, qui portait deux galons d'or. Jean était lieutenant au régiment d'artillerie en garnison à Souvigny.

Quelques instants après, il s'arrêta près de la petite voiture, et, s'adressant au curé:

— Je viens de chez vous, mon parrain, et Pauline m'a dit que vous étiez allé à Souvigny, pour la vente. Eh bien! qui l'a acheté le château?

— Une Américaine, M^{me} Scott.

— Et Blanche-Couronne?

— La même M^{me} Scott.

— Et la Rozeria?

— Encore M^{me} Scott.

— Et la forêt?... toujours M^{me} Scott?

— Tu l'as dit, répliqua Paul... Et je la connais, M^{me} Scott... et on va s'amuser à Longueval... Je te présenterai... Seulement ça fait de la peine à monsieur l'abbé... parce que c'est une Américaine, une protestante.

— Ah! c'est vrai, mon pauvre parrain... Enfin nous causerons de tout cela demain. J'irai dîner avec vous, j'ai prévenu Pauline. Je n'ai pas le temps de m'arrêter, je suis de semaine, et il faut que je sois au quartier à trois heures.

— Pour la boîte... dit Paul.

— Au revoir, Paul!... A demain, mon parrain!

Le lieutenant d'artillerie reprit le galop; Paul rendit la main à son petit cheval.

— Ce Jean, dit Paul, quel brave garçon!

— Oh! oui.

— Il n'y a rien de meilleur au monde que Jean!

— Non, rien de meilleur!

Le curé se retourna pour voir encore Jean, qui se perdait déjà dans la profondeur du bois.

— Oh! si, il y a vous, monsieur l'abbé.

— Non, pas moi, pas moi.

— Eh bien! voulez-vous que je vous dise, monsieur l'abbé? il n'y a rien de meilleur au monde que vous deux, vous et Jean. La voilà, la vérité!...

Oh! tenez, le bon terrain pour trotter! Je vais laisser marcher Niniche... Je l'ai appelée Niniche.

Paul, de la pointe de son fouet, caressa le flanc de Niniche, qui se mit à trotter d'un train d'enfer, et Paul, tout joyeux:

— Mais, regardez donc comme elle lève les pattes, monsieur l'abbé! regardez donc comme elle lève les pattes! Et si régulière!... Une vraie mécanique... Penchez-vous pour voir.

L'abbé, pour faire plaisir à Paul, se pencha un peu pour voir comme Niniche levait les pattes... mais il pensait à autre chose.

(A suivre.) LUDOVIC HALÉVY.

Un peintre qui ne faisait que de mauvais tableaux

était tombé dans une complète misère.

— Il n'a même plus de quoi manger, disait un de ses amis.

— Eh bien! qu'il casse ses croûtes!

Étude de M. BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE MOBILIERE
APRÈS DÉCÈS.

Le DIMANCHE 14 septembre 1884, à midi, à Vauvert, commune de Varennes-sous-Montsoreau, au domicile de M. DARGOUË dit GAUDIN, propriétaire, ancien marinier.

M. BELDENT procédera à la vente aux enchères publiques des objets ci-après :

Trois lits garnis de très-bonnes couvertures, traversins, oreillers, couvertures, tables de nuit, belles armoires, bahuts, buffets, coffres, tables, pendule et sa boîte, chaises, vaisselle et verrerie, batterie de cuisine, trente draps, soixante chemises, torchons, serviettes et linge de toute sorte ;

Fûtailles, cuiviers, pots, une grande quantité d'outils de marinier et de culture, trois ancres, planches et cordages, un moulin à farine, un presseur et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

DEUX JEUNES GENS demandent une place.

S'adresser Grand'Rue, 65, Saumur.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Elingues tournantes, Aiguillages, etc.

LÉONARD PAUPIER
84, Rue Saint-Maur, à PARIS
20 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR

ANTI-MICROBES BRAVAIS
Préservatif et curatif de toutes les maladies transmissibles telles que CHOLÉRA, Cholérine, Dysenterie, Diarrhée, Fièvre Typhoïde, Diphthérie (Croup), Variole, Phthisie, Fièvre jaune, Typhus, Peste, etc.

SE TROUVE DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Prix du Flacon de Cent Granules, avec l'Instruction. 5 fr.

VENTE EN GROS : 27, Rue de Londres, PARIS.

À CÉDER

BELLE COLLECTION d'orangers, de citronniers et lauriers-fleurs. S'adresser château de la Salle, à Montreuil-Bellay. (603)

À LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage. S'adresser rue d'Orléans, 73.

PRIX
Décerné au Concours de Chinon, le 10 août 1884, par la Commission de visite des VIGNOBLES
Mention spéciale et Médaille d'argent

M. DOVALLE
Constructeur à RESTIGNÉ

Pour ses PRESOIRS à bon marché et qui sont les plus répandus dans le canton de Chinon.

À VENDRE
Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar. S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

AUX ÉLÉGANTS
CHERRISERIE MODÈLE
M. MONTEL
43, rue du Portail-Louis, 43.
La maison se charge des RÉPARATIONS.

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS
C. BONNIN
40, rue Saint-Nicolas, Saumur
Renseignements Commerciaux

Les Magasins de la Glaneuse
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.
DEMANDENT :
Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.
Conditions avantageuses.
Saumur, imprimerie P. GODET.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE
DE
B. HAFFNER AÎNÉ
DE PARIS

L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinatoires. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce ;

2° Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse ;

3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défont les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière ;

4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entré la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 SEPTEMBRE 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	78 72	78 75	Est	780	785	Obligations.			Gaz parisien	516 75	516
3 % amortissable	80 10	80	Paris-Lyon-Méditerranée	1237 50	1236 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510 50	511 25	Est	363 50	362
3 % (nouveau)			Midi	1170	1165	— 1865, 4 %	520	517	Midi	370 50	370 25
4 1/2 % (nouveau)	106 60	107 40	Nord	1665	1662 50	— 1869, 3 %	407	407 25	Nord	381	382
Obligations du Trésor	507 50	510	Orléans	1330	1325	— 1871, 3 %	396	397 50	Orléans	370 50	370
Banque de France	5080	5050	Ouest	840	838 75	— 1875, 4 %	518	516 50	Ouest	370 50	370
Société Générale	461 25	455	Compagnie parisienne du Gaz	1332 50	1332 50	— 1876, 4 %	517 50	518 30	Paris-Lyon-Méditerranée	372	372 50
Comptoir d'escompte	960	947 50	Canal de Suez	1945	1937 50	Bons de liquid. Ville de Paris	525 50	525	Paris-Bourbonnais	370 50	372
Crédit Lyonnais	560	557 50	C. gén. Transatlantique	478 75	478 75	Obligations communales 1879	450	452	Canal de Suez	580	577 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1300				Obligat. foncières 1879 3 %	431	431			
Crédit mobilier	315	313 70				Obligat. foncières 1883 3 %	354 50	354			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)	
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.	
1 — 25 — soir,	
2 — 32 — express.	
7 — 15 — omnibus.	
10 — 36 — (s'arrête à Ange).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — omnibus.	
9 — 37 — express.	
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — omnibus (s'arr. à Tours) express-poste.	
7 — 4 — omnibus (s'arr. à Tours) express-poste.	
10 — 24 — omnibus (s'arr. à Tours) express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 0	1 15	3 45	7 50
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 0
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	8 11	2 11	5	8 51
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18	1 27	4 37	8 07
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 52	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 11
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Nouvelle	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers	5 50	12 50	6 10
Nouvelle	6 28	1 28	7 08
Mirebeau	6 55	1 57	7 56
Arçay	7 50	2 52	8 48
Loudun	8 42	3 30	9 38
Montreuil	9 24	4 31	10 17